

Département
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20250415-60-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2025

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 15 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq,

Le quinze avril,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni dans la salle de convivialité de la Mairie d'Amancey, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois d'avril.

N° 60/25

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 8 avril 2025
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) 22 avril 2025

Objet de la délibération :

Arrêt du Plan de Mobilité Simplifié et approbation du Schéma Directeur Cyclable

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	54
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	5
· Dont représenté(e)s	12
· Excusé(e)s :	9
· Non excusé(e)s :	17
- Votants	71

Résultat du vote	
- Pour :	71
- Contre :	0
- Abstention :	0

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Joel BOLE à Vincent MARGUET, Laurence BREUILLOT à Jean-Claude STADELMANN, Franck COLLINET à Christophe JOUVIN, Gérard COULET à Estelle BOURNEZ, Jean-Pierre CUNCHON à Olivier DARD, Vanessa DORDOR à Isabelle GUILLAME, Marie-Pierre GRANDJEAN à Bernard HUOT-MARCHAND, Patricia LABERTERIE à Colette GROLEAU, Martine LANDRY à Sarah FAIVRE, Nathalie LAURENT à Maxime GROSHENRY, Nadia LOUIS à Marc JACQUOT, Alain MONNIER à Fabienne ARNOUX

Procuration

Claude CHATELAIN par Nicolas CHEVRIAUX, Joëlle MAURICE par Michèle BELIN, Didier LAITHIER par Marie-Christine ROBERT, Gérard PESEUX par Aurore SCHMITT, Sarah VIONNET par Patrick DELEULE,

Suppléé(e)s

Jean-Marie DALOZ, Pascal GOSSE, Elisabeth JACQUES, Agnès MARTEZ-ROUMEAS, Christian MESNIER, Florence PAUL, Rémy PAUL, James PROUTEAU, Laetitia ROGNON

Excusé(e)

Guillaume AYMONIN, Henri BARBET, Frédéric BONNEFOI, Christine BREUILLOT, Michel DEBRAY, Cyrielle DELISLE, Maryse FAILLENET, Florian GRILLON, Nathalie KOWAL-BONDY, Sylvie LHERITIER, Angèle LIME, Romuald MAUGAIN, Jacques MAURICE, Jean-Louis POGLIANO, Lydie SAGE, Patrick TELES, Marie-Christine VERNEREY

Absent(e)s

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Philippe MARECHAL a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 dite Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) ;

Vu l'article L1214-36-1 et R1214-12 du Code des Transports définissant les modalités d'élaboration du Plan de Mobilité Simplifié ;

Vu la délibération n°45/21 du conseil communautaire en date du 23 mars 2021 sur la prise de compétence Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM), par la Communauté de Communes Loue Lison ;

Depuis janvier 2022, la Communauté de Communes Loue Lison (CCLL) élabore un Plan de Mobilité Simplifié (PDMS) et un Schéma Directeur Cyclable (SDC), avec l'appui du bureau d'études ITEM Études et Conseil. Cette initiative s'inscrit dans le cadre du Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET).

Arrêt du Plan de Mobilité Simplifié :

Le PDMS est un outil de planification stratégique qui vise à promouvoir les transports en commun, les mobilités actives et les alternatives à l'autosolisme sur le territoire de la CCLL. Il comprend :

- Une synthèse du diagnostic territorial ;
- Une stratégie définie en concertation avec les acteurs locaux et citoyens ;
- Un Plan d'Actions décliné en 6 axes stratégiques et 11 actions opérationnelles.

Conformément aux articles L1214-36-1 et R1214-12 du Code des Transports, le PDMS sera soumis pour avis aux partenaires institutionnels et collectivités concernées avec un délai de trois mois.

Une consultation publique sera également organisée en parallèle pour une durée de 30 jours minimum. Le dossier de participation du public sera disponible :

- Au format papier, au siège de la communauté de communes à Ornans, aux pôles de Quingey et Amancey ;
- Au format numérique sur le site internet de la CCLL et sur demande à l'adresse mail suivante : mobilite@cclouelison.fr

Approbation du Schéma Directeur Cyclable :

La tranche optionnelle relative à l'élaboration du Schéma Directeur Cyclable (SDC) a été validée le 12 janvier 2024 après avis favorable des partenaires institutionnels.

Le SDC constitue un outil de planification structurant pour le développement des mobilités douces. Il prévoit un maillage cyclable de 235 km estimé à 6,2 M€, comprenant :

- 85 km en site propre,
- 135 km en cohabitation mixte,
- 15 km en zones pacifiées.

L'objectif est d'encourager les déplacements quotidiens et touristiques à vélo, en favorisant les connexions entre les pôles de vie et d'activité.

Invité à se prononcer, le conseil communautaire décide à l'unanimité de :

- Arrêter le projet de Plan de Mobilité Simplifié ;
- Approuver le projet de Schéma Directeur Cyclable ;
- Organiser la consultation des collectivités ainsi que la consultation publique ;
- Autoriser conjointement le Président et le Vice-Président en charge de la mobilité de signer tout document relevant de cette décision.

Fait et délibéré en séance, le 15.04.2025

Pour Extrait conforme,
Jean-Claude GRENIER
Président



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20250415-60-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2025